

CHARTRE ETHIQUE

PARTICIP-ACTION

INTRODUCTION

Particip-Action est une association régie par la loi du 1er juillet 1901, fondée en 2014, dont l'objet porte sur la promotion et l'accompagnement de démarches participatives et l'appui aux collectivités qui s'engagent dans ces démarches.

Particip-Action se définit comme une organisation dirigée vers l'Action essentiellement dans le domaine de la conception, l'organisation d'événements ou de processus participatifs, la création de protocoles de participation tant à l'échelle locale qu'internationale, mais aussi tournée vers la Recherche et le Développement. Elle associe à cette action les citoyens, les décideurs, la société civile, dont les contributions sont portées à la connaissance du grand public, voire soumises à consultation, le cas échéant.

La présente Charte éthique comprend les valeurs et les engagements portés par les membres de Particip-Action qui se déclinent dans les déclarations suivantes.

DECLARATIONS

Nous, membres du conseil d'administration de Particip-Action, avons adopté une charte éthique qui affirme les valeurs qui nous animent, les principes qui guident notre action ainsi que les engagements et les bonnes pratiques que nous entendons respecter.

Notre volonté a été d'organiser cette charte selon les différents piliers qui structurent la Responsabilité Sociétale des Organisations, ce qui fait sens au regard des questions traitées par Particip-Action en synergie avec les évolutions de nos sociétés modernes.

PRINCIPES ET ENGAGEMENTS

I. GOUVERNANCE

Particip-Action réunit des personnes apportant chacune une expérience reconnue dans le domaine de la concertation, des politiques publiques, du dialogue public,

de la gestion des collectivités territoriales et des organisations internationales, à l'échelle locale, nationale, européenne et mondiale.

Elle coopère et s'entoure des compétences nécessaires pour la réalisation de ses missions. Elle collabore avec d'autres organisations afin de promouvoir une participation citoyenne de qualité au sein du débat public et ce, dans une relation de transparence et de confiance.

Particip-action est une association indépendante de tout parti politique. Son seul parti pris est de faire émerger l'intelligence collective des parties prenantes **au** débat dans le profond respect des personnes et des opinions.

Son seul parti pris est de faire émerger l'intelligence collective des parties prenantes dans le profond respect des personnes et des opinions.

Dans ses relations avec les structures comme avec les personnes, elle veille tout particulièrement à l'absence de conflits d'intérêt par la mise place d'un registre de situation de conflits d'intérêt et d'attestations d'absence de tels conflits en amont de toute mission.

Du fait de la nature de son activité tournée vers le dialogue et les interactions avec les citoyens, et étant chargée du traitement de données, l'association se conforme strictement aux règles en vigueur et accorde une grande importance au respect des données personnelles ainsi qu'à leur utilisation. Elles sont strictement limitées aux seuls besoins de la mission confiée. L'association se soumet au règlement général sur la protection des données (RGPD) - Règlement européen du 27 avril 2016 -

Particip-Action a par ailleurs mis en place une adresse mail pour toute question à l'attention du référent RGPD.

Contact : rgpd-donnees.personnelles@particip-ation.org

En tant qu'association reposant sur des ressources propres et des subventions publiques et privées, ses comptes sont sous le contrôle d'expertise comptable et un commissaire aux comptes qui s'assurent du bon fonctionnement des règles administratives, juridiques et comptables. Il y a donc une séparation entre fonctions et responsabilités, respectivement : celles d'instigation, de gestion et déploiement des activités de l'association et celles touchant au contrôle de l'ensemble.

II. ECONOMIE

Le modèle économique de Particip-Action découle de son statut d'association.

Il est attaché à la volonté de Particip-Action d’agir pour le bien commun et de faire avancer la cause de la participation citoyenne, du local au global.

Le fonctionnement économique de l’association repose sur une juste rétribution du travail accompli pour le compte de ses commanditaires privés ou publics, mais il comprend aussi la possibilité d’accompagner sans contrepartie financière quelques collectivités.

III. SOCIAL (Inclus l’éducation et la culture)

Confrontés à la crise sanitaire, économique et écologique, les citoyens ne veulent pas rester que spectateurs. Bien au contraire, ils veulent et peuvent être force de propositions, acteurs du changement à partir de leurs perceptions, de leurs vécus, de leurs expériences et de leurs besoins.

La relation humaine est au cœur des activités de Particip-Action. Nous agissons dans le respect de la diversité des personnes et des opinions dans une approche qui facilite la coopération, la collaboration et la contribution.

Nous sommes garants des bonnes conditions d’établissement d’un dialogue ouvert et inspirant la confiance entre les participants et avec l’ensemble des parties en présence, dans le respect de la place et du rôle de chacun.

Dans la concertation, nous accompagnons l’ensemble des parties prenantes dans l’organisation de programmes et de mesures, partagés dans un esprit de responsabilité et de bienveillance.

Enfin, en termes de gouvernance, Particip-Action se réfère aux valeurs et aux principes promus par la transdisciplinarité¹, notamment parce qu’elle fait émerger de la confrontation des disciplines de nouvelles données qui les articulent entre elles et qu’elle nous offre une nouvelle vision de la nature et de la réalité. Mais aussi parce que par essence, la vision transdisciplinaire est résolument ouverte dans la mesure où elle ne se limite pas aux domaines des sciences exactes mais promeut le dialogue non seulement avec les sciences humaines mais aussi avec l’art, la littérature, la poésie et l’expérience intérieure.

ENVIRONNEMENTAL

¹ La Charte de la transdisciplinarité peut être consultée sur le lien suivant : <https://ciret-transdisciplinarity.org/chart.php>

Pour Particip-Action, la prise en compte des critères environnementaux dans son fonctionnement propre est essentielle. Chaque année, elle soutient plusieurs initiatives auprès d'associations qui œuvrent pour le respect de l'environnement, la justice climatique, l'implication citoyenne et l'éducation à l'environnement.

A cet effet, elle y consacre chaque année 1% de son chiffre d'affaires et tient un registre des actions qui ont été soutenues.

Par ailleurs, Particip-Action démontre son engagement envers la protection de l'environnement, la préservation de la biodiversité et la lutte contre le changement climatique au travers des missions qui lui sont confiées.

Paris, le 22 septembre 2020
Adopté par le Conseil d'administration